

A.J.2.C

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 13 Rue du Général de Gaulle, 22120 POMMERET
978 036 507 RCS ST BRIEUC**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le vingt et un octobre,
A neuf heures,

Les associés de la Société A.J.2.C se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- Madame Clémentine HOREL, titulaire de 75 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Julien JEGOU, titulaire de 1425 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 500 actions sur les 1 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien JEGOU, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2024,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à - 3 013,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -3 013,00 euros

Au compte « **report à nouveau** » -3 013,00 euros
S'élevant ainsi à -3 013,00 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention suivante :

Le compte courant d'associé ouvert au nom de Monsieur JEGOU JULIEN dont le solde s'élève à 1 973 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'absence de rémunération de la Présidence pour l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom par les fondateurs préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Julien JEGOU

Clémentine HOREL

A.J.2.C

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 13 Rue du Général de Gaulle, 22120 POMMERET
978 036 507 RCS ST BRIEUC**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 OCTOBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à - 3 013,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -3 013,00 euros

Au compte « **report à nouveau** » -3 013,00 euros
S'élevant ainsi à -3 013,00 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 OCTOBRE 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Julien JEGOU

Désignation de l'entreprise										SAS AJ2C HOLDING										Néant ☐ *																																																											
Adresse de l'entreprise										13 A RUE DU GENERAL DE GAULLE										22120 POMMERET																																																											
Numéro SIRET *										97803650700017										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										0																													
																				Exercice N clos le										3 0 0 6 2 0 2 4										Exercice N-1 clos le										0 0 0 0 0																													
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																																							
										1										2										3										4																																							
ACTIF IMMOBILISE										Immobilitisations incorporelles										Fonds commercial *										010																				012																													
																				Autres *										014																				016																													
										Immobilitisations corporelles *										028																				030																																							
										Immobilitisations financières * (1)										040										2 973										042										2 973																													
										Total I (5)										044										2 973										048										2 973																													
STOCKS										Matières premières, approvisionnement, en cours de production *										050																				052																																							
										Marchandises *										060																				062																																							
										Avances et acomptes versés sur commandes										064																				066																																							
										Créances (2)										Clients et comptes rattachés*										068																				070																													
																				Autres * (3)										072																				074																													
										Valeurs mobilières de placement										080																				082																																							
										Disponibilités										084										133										086										133																													
										Charges constatées d'avance *										092																				094																																							
										Total II										096										133										098										133																													
										Total général (I+II)										110										3 106										112										3 106																													
PASSIF																				Exercice N										Exercice N-1																																																	
																				NET										NET																																																	
																				1										2																																																	
CAPITAUX PROPRES										Capital social ou individuel *										120										1 500																																																	
										Ecart de réévaluation										124																																																											
										Réserve légale										126																																																											
										Réserves réglementées*										130																																																											
										Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131																				)										132																													
										Report à nouveau										134																																																											
										Résultat de l'exercice										136										(3 013)																																																	
										Subventions d'investissement										137																																																											
										Provisions réglementées										140																																																											
										Total I										142										(1 513)																																																	
Provisions pour risques et charges										Total II										154																																																											
Emprunts et dettes assimilées										156																																																																					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																																																																					
Fournisseurs et comptes rattachés										166										2 646																																																											
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169																				)										172																																							
Comptes courants d'associés										173										1 973																																																											
Autres dettes										175																																																																					
Produits constatés d'avance										174																																																																					
Total III										176										4 619																																																											
Total général (I + II + III)										180										3 106																																																											
(1)										Dont immobilisations financières à moins d'un an										193																				(4)										Dont dettes à plus d'un an										195																			
(2)										Dont créances à plus d'un an										197																				(5)										Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182										1 500									
(3)										Dont comptes courants d'associés débiteurs										199																														Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										SAS AJ2C HOLDING				Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 2 4				Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209				210									
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215				214								
		services *				217				218								
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222								
	Production immobilisée *								224									
	Subventions d'exploitation reçues								226									
	Autres produits								230									
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234									
	Variation de stock (marchandises) *								236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240									
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242		3 0 1 3							
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243				244									
	Rémunérations du personnel *								250									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252									
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)				255				254									
	Dotations aux provisions								256									
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262								
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260														
		Total des charges d'exploitation (II)								264		3 0 1 3						
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270		(3 0 1 3)							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)								280									
	Produits exceptionnels (IV)								290									
	Charges financières (V)								294									
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						300								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348														
	Impôts sur les bénéfices * (VII)								306									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310		(3 0 1 3)								
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312				314		3 0 1 3				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318									
	Provisions non déductibles *								322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997							
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexes)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de revitalisation de la défense (44 terdecies)		127		Zones de revitalisation rurales (44 quindécies)		138		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexes A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991							
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352				354		3 0 1 3			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370				372		3 0 1 3				